



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/01/15

Reçu en Préfecture le : 28/01/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 janvier 2015
D - 2015/33

Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

Gymnase Berge du Lac - Ginko. Construction Approbation de l'Avant Projet Définitif. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Signature du permis de construire. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/536 du 22 octobre 2012 vous avez décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase dans la ZAC Berge du Lac à Bordeaux au groupement François GUIBERT (mandataire)/ECCTA/IDB ACOUSTIQUE/ Yon ANTON OLANO et L7 SPORTS, le coût prévisionnel des travaux étant évalué à 3 913 990 € HT -valeur avril 2011-

Le programme comprend la réalisation d'un équipement regroupant :

- un gymnase dédié aux sports collectifs avec tribune pour 300 personnes
- une structure artificielle d'escalade

Le maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le montant des travaux a été réévalué à **4 118 214,20 € HT – valeur avril 2011 -**. Cette augmentation intègre notamment les modifications liées à la réalisation d'une structure artificielle d'escalade permettant d'accueillir des compétitions de niveau national alors que le programme initial prévoyait des compétitions de niveau régional. Ainsi, il convient de modifier la rémunération du maître d'œuvre dans les conditions suivantes :

Marché 2012-514

Mandataire Equipe de Maîtrise d'œuvre : François GUIBERT

	Montant initial en € HT	Présent avenant Phase APD € HT
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	3 913 990,00	4 118 214,20
Taux de rémunération	13,15 %	13,32 %
Forfait de rémunération	514 689,69	548 558,12
Missions complémentaires (SYN, QUAN)	31 300,00	33 723,12
Montant total	545 989,69	582 281,24

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif relatif à la construction d'un gymnase dans la ZAC Berge du Lac-Ginko
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, après avis de la Commission d'Appel d'Offres donné lors de la séance du 7 janvier 2015, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.
- autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE